

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE

Décret n° 2006-1054 du 25 août 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20055954 dénommé « Trimatec »

NOR : INDI0607994D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décède :

Art. 1^{er}. – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20055954 dénommé « Trimatec » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

GILLES DE ROBIEN

A N N E X E

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20055954
DÉNOMMÉ « TRIMATEC »

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
07034	Bidon.
07042	Bourg-Saint-Andéol.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
07099	Gras.
07133	Larnas.
07259	Saint-Just.
07264	Saint-Marcel-d'Ardèche.
07268	Saint-Martin-d'Ardèche.
07279	Saint-Montant.
07291	Saint-Remèze.
07346	Viviers.
26004	Alixan.
26023	Barbières.
26034	La Baume-d'Hostun.
26038	Beaumont-Monteux.
26039	Beauregard-Baret.
26049	Bésayes.
26057	Bourg-de-Péage.
26058	Bourg-lès-Valence.
26068	Le Chalon.
26071	Chanos-Curson.
26072	Chantemerle-les-Blés.
26079	Charpey.
26084	Châteauneuf-sur-Isère.
26087	Châtillon-Saint-Jean.
26088	Chatuzange-le-Goubet.
26096	Clérieux.
26107	Crépol.
26110	Crozes-Hermitage.
26119	Erôme.
26129	Eymeux.
26139	Génissieux.
26140	Geysans.
26149	Hostun.
26156	Larnage.
26173	Marches.
26179	Mercuriol.
26184	Miribel.
26207	Montmiral.
26210	Montrigaud.
26218	Mours-Saint-Eusèbe.
26225	Parnans.
26231	Peyrins.
26235	Pierrelatte.
26250	Pont-de-l'Isère.
26252	Portes-lès-Valence.
26271	La Roche-de-Glun.
26273	Rochefort-Samson.
26281	Romans-sur-Isère.
26294	Saint-Bardoux.
26297	Saint-Bonnet-de-Valclérieux.
26298	Saint-Christophe-et-le-Laris.
26310	Saint-Laurent-d'Onay.
26313	Saint-Marcel-lès-Valence.
26319	Saint-Michel-sur-Savasse.
26323	Saint-Paul-lès-Romans.
26324	Saint-Paul-Trois-Châteaux.
26341	Serves-sur-Rhône.
26347	Tain-l'Hermitage.
26355	Triors.
26362	Valence.
26366	Veaunes.
26379	Granges-les-Beaumont.
26380	Gervans.
26381	Jaillans.
26382	Saint-Vincent-la-Commanderie.
30007	Alès.
30027	Bagard.
30028	Bagnols-sur-Cèze.
30036	Bernis.
30039	Bezouce.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
30042	Boisset-et-Gaujac.
30047	Bouillargues.
30057	Cabrières.
30060	Caissargues.
30061	La Calmette.
30075	Caveirac.
30076	Cavillargues.
30081	Chusclan.
30082	Clarensac.
30084	Codolet.
30092	Connaux.
30094	Corbès.
30125	Garons.
30127	Gaujac.
30128	Générac.
30138	Langlade.
30141	Laudun.
30145	Lédenon.
30155	Manduel.
30156	Marguerittes.
30168	Mialet.
30169	Milhaud.
30173	Mons.
30189	Nîmes.
30191	Orsan.
30196	Le Pin.
30202	Pont-Saint-Esprit.
30206	Poulx.
30211	Redessan.
30221	Roquemaure.
30225	Sabran.
30226	Saint-Alexandre.
30243	Saint-Christol-lès-Alès.
30245	Saint-Côme-et-Maruéjols.
30249	Saint-Dionizy.
30251	Saint-Etienne-des-Sorts.
30254	Saint-Geniès-de-Comolas.
30257	Saint-Gervasy.
30258	Saint-Gilles.
30259	Saint-Hilaire-de-Brethmas.
30269	Saint-Jean-du-Gard.
30270	Saint-Jean-du-Pin.
30278	Saint-Laurent-des-Arbres.
30284	Saint-Martin-de-Valgaldgues.
30288	Saint-Nazaire.
30291	Saint-Paul-la-Coste.
30292	Saint-Pons-la-Calm.
30294	Saint-Privat-des-Vieux.
30302	Saint-Victor-la-Coste.
30305	Salindres.
30323	Soustelle.
30329	Thoiras.
30331	Tresques.
30342	Vénéjan.
30355	Saint-Paul-les-Fonts.
30356	Rodilhan.
34022	Baillargues.
34027	Beaulieu.
34057	Castelnau-le-Lez.
34058	Castries.
34077	Clapiers.
34087	Cournonsec.
34088	Cournonterral.
34090	Le Crès.
34095	Fabrigues.
34116	Grabels.
34120	Jacou.
34123	Juvignac.
34129	Lattes.
34134	Lavérune.
34164	Montaud.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
34169	Montferrier-sur-Lez.
34172	Montpellier.
34179	Murviel-lès-Montpellier.
34198	Pérols.
34202	Pignan.
34217	Prades-le-Lez.
34227	Restinclières.
34244	Saint-Brès.
34249	Saint-Drézéry.
34256	Saint-Geniès-des-Mourgues.
34259	Saint-Georges-d'Orques.
34270	Saint-Jean-de-Védas.
34295	Saussan.
34307	Sussargues.
34327	Vendargues.
34337	Villeneuve-lès-Maguelone.
84019	Bollène.
84035	Cavaillon.
84038	Cheval-Blanc.
84074	Mérindol.
84131	Taillades.